

L'école malade de la baisse des impôts

La dégradation de la condition enseignante

Au fil des années, les enseignants voient, comme tous les salariés, leurs conditions se dégrader. Depuis 1981, leur pouvoir d'achat a baissé de 20%. La précarité, avec notamment la création du statut de vacataire s'est aggravée. La baisse du nombre de postes entraîne une dégradation des conditions de travail, notamment dans les ex-ZEP, par le biais de l'augmentation des effectifs des classes. Ce qui pénalise également les élèves. Alors que les enseignants n'ont pas connu de réduction de leur temps de travail lors des passages aux 39 puis 35 heures, aujourd'hui on le leur augmente avec la suppression des décharges. Alors qu'ils n'ont pas connu d'augmentation de congés payés lors des passages aux 3^e, 4^e et 5^e semaines, on leur a diminué, comme aux autres salariés, le nombre de jours fériés : la Pentecôte. Comme tous les salariés, ils voient l'âge de leur retraite augmenter : passage du nombre d'annuités nécessaires de 37,5 à 42 annuités. Alors que leurs cotisations à leur mutuelle n'ont cessé de croître, ils voient les remboursements de frais médicaux se réduire : médicaments, consultations médicales, forfait hospitalier.

La baisse des impôts sur les riches

Tous ces faits s'expliquent par la baisse des impôts sur les riches que les différents gouvernements successifs se sont targués d'avoir réduits : impôts sur les bénéfices des entreprises, sur les revenus, sur les successions, sur le patrimoine. La dernière invention en date est celle du « bouclier fiscal » qui permet de limiter l'ensemble de ses impôts direct à 60% de ses revenus, taux que Nicolas Sarkozy promet de baisser à 50%. La droite prévoit également de réduire de nouveau l'impôt sur les bénéfices des entreprises.

Cette politique de baisse des impôts pratiquée par la droite mais aussi par le PS s'inscrit dans le libéralisme économique. La Constitution européenne, soutenue à la fois par l'UMP, l'UDF, le PS et les Verts, devait graver dans le marbre ce dogme économique.

Pour la candidature de José Bové

C'est pour contrer cette politique libérale, qui provoque la dégradation des conditions de vie des enseignants, mais aussi des autres salariés et des chômeurs qu'ont été créés des collectifs unitaires antilibéraux. Réunis en coordination nationale, les 20 et 21 janvier à Montreuil, ils ont désigné leur candidat, José Bové, selon les règles

Bové à l'élection présidentielle. Les « 125 propositions », élaborés par les Collectifs uni-taires antilibéraux sur lesquels s'appuient le candidat Bové prévoient, entre autres, l'augmentation des impôts pour les riches, « d'harmoniser vers le haut la fiscalité » européenne et de développer des services publics européens au lieu de les déléguer au privé.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel. :

E-mail :

Je voudrais prendre contact avec les Alternatifs

Je voudrais recevoir quelques numéros gratuits de « Nouvelle Gauche », bulletin des Alternatifs-Isère

À renvoyer au siège des Alternatifs

Je voudrais prendre contact avec les Alternatifs